



**PRÉFET  
DU MORBIHAN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

Service Eau, Biodiversité et Risques  
Unité Biodiversité, Milieux Aquatiques, Forêt

Vannes, le 6 juillet 2022

Demande de dérogation à l'article L.411-1 du Code de l'environnement

**Consultation du public du 11 au 25 juillet 2022 inclus**

**Projet de création d'une centrale solaire photovoltaïque au sol sur la commune de  
Languidic, sur l'ancienne carrière de Coët Megan**

**NOTE DE PRÉSENTATION**

Dans le cadre du projet de création d'une centrale solaire photovoltaïque au sol sur la commune de Languidic, la société XSEA, sollicite, sur la base de l'article L.411-2-4 du code de l'environnement, une dérogation aux interdictions visées à l'article L.411-1 dudit code pour :

- la destruction de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées : bruant jaune, fauvette des jardins, linotte mélodieuse, la grenouille agile, la rainette verte, lézard des murailles, lézard à deux raies liée ;
- la perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées : bruant jaune, fauvette des jardins, linotte mélodieuse, grenouille agile, rainette verte, salamandre tachetée et triton palmé ;
- la destruction de spécimens d'espèces animales protégées : grenouille agile, rainette verte, salamandre tachetée et triton palmé ;

En application des articles L.123-19 et L.123-19-2 du code de l'environnement, relatifs à la participation du public aux décisions administratives ayant une incidence sur l'environnement, le dossier portant demande de dérogation pour l'enlèvement des espèces protégées mentionnées ci-dessus, accompagné de la présente note d'information sont rendus accessible au public pendant une durée de quinze jours **du 11 au 25 juillet 2022 inclus** directement en ligne sur le site Internet des services de l'État du Morbihan.

Pendant cette période, le public pourra faire valoir ses observations soit par mail à l'adresse suivante: [ddtm-sbef-nfc@morbihan.gouv.fr](mailto:ddtm-sbef-nfc@morbihan.gouv.fr) soit par courrier à la DDTM du Morbihan - Service Eau, Biodiversité et Risques - Unité Biodiversité, Milieux Aquatiques, Forêt - procédure de participation du public - 1 allée du Général Le Troadec - BP 520 - 56019 Vannes cedex.

Pour le chef du service eau, biodiversité et risques  
L'adjointe au chef de service

Frédérique Roger-Buys